



Filiation d'un enfant né de père français et de mère congolaise

Par **ROMS**, le **24/05/2009** à **18:00**

Bonjour, rn
voici un sujet qui me tourmente depuis bientôt 2ans; rn
j'ai un enfant naturel né en 1999
vque j'ai reconnu 6ans après suite aux différent familiale avec sa mère. rn
na sa naissance j'avais une carte de resident et, ma demande de naturalisation était en instruction en plus de cela, je me trouvais en angleterre pour des études coincidence à mon retour ,j'ai obtenu ma naturalisation sans pour autant reconnaître l'enfant puisque sa mère me posait des conditions ,deux ans plutard , je l'ai convainçu et, elle a accpté que reconnaisse l'enfant. rn
A ces jours l'enfant n'a aucune pièce d'identité , j'ai tenté de déposé une demande de carte d'identité en produisant les pièces necessaire à ma possession ,refus categorique de la prefecture en aucun cas cet enfant ne peut beneficié de la filiation ,puisque sa mère ne pas française ou attendre à l'age de 13 ans , pour introduire une demande au T. rn
que puis-je faire et quel l'article du code civil peut ,me permettre de revendique le'octroit de la filiation , depuis l'enfant ne peut même pas voyager avec moi ni avec sa mère qui a une carte de resident rn
je sollicite votre aide